



Consignes aux auteurs

Conditions de soumission des articles

1/ Dossiers thématiques.

a) Les auteurs désirant répondre à un appel à contribution doivent envoyer aux responsables du dossier une proposition de 1000 mots.

b) Les auteurs dont la proposition a été retenue sont alors invités à fournir leurs articles, selon un calendrier défini dans chaque appel à contribution.

Évaluation des articles

1/ Après une première lecture par le Comité éditorial, les articles font l'objet d'une évaluation en double anonymat par des membres du comité de lecture et/ou des spécialistes d'une discipline nécessaire à l'évaluation.

2/ Les auteurs sont avisés de la décision de publication ou des éventuelles modifications à apporter à leur texte. Dans le cas d'un refus, l'avis est accompagné des raisons qui l'ont motivé.

3/ L'acceptation ou le rejet d'un article demeure la responsabilité finale du Comité de rédaction.

Longueur des articles et présentation générale

1/ La longueur des articles doit être de 6 000 mots maximum (excluant la bibliographie, mais incluant les notes).

2/ À la fin du texte, les auteurs doivent inclure :

- Un bref résumé de 100 mots, en français et en anglais

- Une série de 5 mots-clefs, en français et en anglais

3/ Les articles doivent être rédigés avec la police *Times New Roman* taille 12, à interligne 1.5.

4/ Les titres et intertitres sont surlignés en **gras**.

5/ Aucun style ne doit être utilisé.

Indications typographiques

1/ Évitez de surligner, mettre en gras, ou recourir à toute autre mise en valeur graphique du texte.

2/ L'usage des guillemets doit être réservé aux citations. Exceptionnellement, il peut aussi concerner les néologismes ou les concepts scientifiques s'il s'agit de leur première occurrence dans le texte.

3/ L'usage de l'italique est réservé :

a) Aux termes et expressions en langue étrangère

b) Aux titres d'œuvres (qu'il s'agisse d'un ouvrage littéraire ou scientifique, d'une œuvre d'art, d'un film, d'un jeu de société ou d'un jeu vidéo).

Notes de bas de page

1/ Les auteurs devront limiter le recours aux notes. Les références bibliographiques des ouvrages et auteurs cités au cours du texte ne sont pas incluses dans les notes.

2/ Les appels de note sont placés juste après le mot ou la ponctuation qui suit immédiatement le mot (sans espace). En fin de phrase, l'appel de note se situe donc après le point. Les notes doivent être en note de bas de page et non en note de fin.

Citations

1/ Les règles relatives aux citations s'appliquent aussi bien aux extraits d'ouvrages scientifiques qu'aux verbatim, extraits d'entretien, passages d'œuvres littéraires, et à tout propos totalement ou partiellement reproduit.

2/ Les citations d'une longueur inférieure à 3 lignes sont mises entre guillemets et insérées dans le corps du texte.

3/ Les citations d'une longueur supérieure ou égale à 3 lignes sont détachées du corps du texte. Elles ne comportent pas de guillemets. Elles sont rédigées en *Times 11*. Elles sont précédées et suivies d'un interligne vide. Un retrait à gauche de 0,5 cm est effectué ; il n'y a pas de retrait à droite.

4/ Les interventions de l'auteur dans la citation sont mises entre crochets [].

5/ Les coupures dans la citation sont indiquées par des points de suspension mis entre crochets [...].

Références bibliographiques

1/ Les articles comprennent une bibliographie finale. Seuls les ouvrages cités dans le texte sont inclus dans cette bibliographie.

2/ Règles générales

a) Les références sont classées par ordre alphabétique d'auteur, puis par ordre chronologique croissant.

b) Si vous citez plusieurs références d'un même auteur publiées la même année, ajoutez une lettre à leur date d'édition pour les différencier (2006a, 2006b, etc.).

c) Si une référence comporte plusieurs auteurs, indiquer tous les auteurs et « et » devant le dernier nom.

d) N'utilisez ni *ibid.*, ni *op. cit.*

3/ Ouvrage

Modèle général : AUTEUR A. (année d'édition), *titre de l'ouvrage* [éventuellement, année de 1^{ère} édition], lieu d'édition, éditeur.

JENKINS H. (2006a), *Convergence Culture. Where Old and New Media Collide*, New York, New York University Press.

CAILLOIS R. (1967), *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige* [1958], Paris, Gallimard.

4/ Chapitre d'ouvrage collectif

Modèle général : AUTEUR A. (année d'édition), « titre du chapitre », in A. Auteur (dir./coord./ed./eds.), *titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, p.

ACHOUR A. (1998), « La passion du jeu », in C. Bromberger (dir.), *Passions ordinaires : du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, p. 333-353.

5/ Article de revue

Modèle général : AUTEUR A. (année d'édition), « titre de l'article », *nom de la revue*, volume, numéro de la revue (mois), p.

STEVENSON O. & ADEY C. (2010), « Toy tours: reflections on walking-whilst-talking with young children at home », *Qualitative Researcher*, vol. 1, n° 12 (été), p. 8-10.

Donner le nom complet de la revue, ne pas utiliser d'abréviation

6/ Thèse ou mémoire

Modèle général : AUTEUR A. (année de soutenance), *titre*, nature du document (thèse de doctorat, mémoire de recherche, etc.), université de soutenance.

SILVA H. (1999), *Poétiques du jeu. La métaphore ludique dans la théorie et la critique littéraires françaises au XXe siècle*, thèse de doctorat, Université Paris III.

7/ Références en ligne

- a) Indiquer l'adresse url complète de la référence citée et s'assurer de sa validité au moment de la finalisation du texte. Insérer l'url entre des < >
- b) Il n'est pas nécessaire d'indiquer la date de consultation de la référence s'il s'agit d'articles ou de textes dont le contenu est fixe.
- c) Indiquer la date de consultation s'il s'agit de références dont le contenu est évolutif (forums, commentaires de blogs, etc.).

8/ La référence à des articles ou ouvrages dans le texte suit les règles suivantes :

- a) Indiquer entre parenthèses le nom de l'auteur et la date d'édition de l'ouvrage ou de l'article ; les deux champs sont séparés par une virgule :
(Jenkins, 2006a)
- b) S'il y a plusieurs ouvrages ou articles cités en même temps, indiquer leurs dates d'édition respectives et séparer les par des virgules :
(Jenkins, 2000, 2006a)
- c) S'il y a plusieurs auteurs cités en même temps, un point-virgule sépare chaque auteur référencé :
(Caillois, 1967 ; Jenkins, 2006a)
- d) S'il y a plus de 3 auteurs, indiquer le premier auteur suivi de « *et alii* ». L'intégralité des auteurs devra être citée dans la bibliographie finale.
- e) Si vous faites référence à un passage précis ou si vous le citez, indiquez les pages concernées :
(Jenkins, 2006a, p. 295)

Images/photographies/vidéos

Les auteurs doivent s'assurer de la libération des droits de reproduction nécessaire pour la publication de toutes images, illustrations et vidéos dans leurs articles. Les auteurs sont les seuls responsables des frais encourus pour la libération de ces droits auprès des instances concernées. Dans tous les cas, une permission écrite des dites instances doit être obtenue et jointe à la version finale de l'article.

Exclusivité de la revue

Kinephanos n'exige pas l'exclusivité de vos textes. Toutefois, l'article soumis doit être publié pour la première fois. Les textes qui paraîtront dans d'autres périodiques par la suite devront citer *Kinephanos* comme première source.